

Liberté de manifester : Solidaires adresse un courrier aux ministres de l'intérieur et de la justice

21 octobre 2016

Union
syndicale
Solidaires

144 boulevard de La Vilette 75019 Paris
Téléphone : (33) 1 56 37 30 20 - Télécopie : (33) 1 43 67 42 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org

A l'attention de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur
Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice

Paris, le 21 octobre 2016

Monsieur le ministre de l'Intérieur, Monsieur le ministre de la Justice

Au vu des images abondamment diffusées ces derniers jours dans les médias, l'Union syndicale Solidaires prend note que contrairement aux directives ultra-répressives régulièrement produites par vos services (la dernière en date étant celle du ministère de la Justice relative à la lutte [contre les infractions commises à l'occasion des manifestations et autres mouvements collectifs](#)), il est tout à fait possible d'organiser, sans intervention des forces de l'ordre, des manifestations et des rassemblements non déclarés, avec des participant-es encagoulés et armés.

Nous prenons note que Jean-Marc Falcone, directeur général de la Police Nationale, a précisé ce jour que face à ces actes, il fallait « faire preuve de pédagogie » et non sanctionner.

Ne pouvant imaginer qu'il existerait, aux yeux du gouvernement, une tentation d'appliquer une politique basée sur l'arbitraire, nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures afin que soit abandonnées les poursuites dont ont pu être victimes notamment des participant-es à la lutte contre la « loi travail », à la solidarité avec les réfugié-es ou à la défense de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, recevez, Messieurs les ministres, nos salutations syndicales.

Pour l'Union syndicale Solidaires

Cécile Gondard-Lalanne et Eric Beynel, co-délégué-es généraux.

A l'attention de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur

Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice

Paris, le 21 octobre 2016

Monsieur le ministre de l'Intérieur, Monsieur le ministre de la Justice

Au vu des images abondamment diffusées ces derniers jours dans les médias, l'Union syndicale Solidaires prend note que contrairement aux directives ultra-répressives régulièrement produites par vos services (la dernière en date étant celle du ministère de la Justice relative à la lutte contre les infractions commises à l'occasion des manifestations et autres mouvements collectifs), il est tout à fait possible d'organiser, sans intervention des forces de l'ordre, des manifestations et des rassemblements non déclarés, avec des participant-es encagoulés et armés.

Nous prenons note que Jean-Marc Falcone, directeur général de la Police Nationale, a précisé ce jour que face à ces actes, il fallait « faire preuve de pédagogie » et non sanctionner.

Ne pouvant imaginer qu'il existerait, aux yeux du gouvernement, une tentation d'appliquer une politique basée sur l'arbitraire, nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures afin que soit abandonnées les poursuites dont ont pu être victimes notamment des participant-es à la lutte contre la « loi travail », à la solidarité avec les réfugié-es ou à la défense de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, recevez, Messieurs les ministres, nos salutations syndicales.

Pour l'Union syndicale Solidaires

Cécile Gondard-Lalanne et Eric Beynel, co-délégué-es généraux

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Liberte-de-manifester-Solidaires-adresse-un-courrier-aux-ministres-de-l>